

Ceinturé par le plus long littoral du monde, le Canada est très conscient de la nécessité de protéger le milieu marin. La mer joue un rôle important dans la vie de plusieurs régions du Canada comme dans celle de cette région des Etats-Unis; nous nous sommes donc vivement intéressés aux questions touchant le droit de la mer. Je suis sûr que vous, Bostoniens, partagez cette préoccupation et prêtez une attention particulière aux événements qui se produisent à la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui a repris ses travaux cette semaine à Genève.

Le Canada appuie fortement l'idée d'une zone économique de 200 milles. Nous estimons important d'avoir le droit exclusif de gérer toutes les ressources vivantes de cette zone et d'obtenir une protection appropriée des intérêts de l'Etat côtier à l'égard de la faune dans la zone de la marge continentale qui s'étend au-delà de 200 milles. L'avenir de notre propre industrie de la pêche dépend de la gestion efficace de ces ressources et du droit de réserver à nos propres pêcheurs, dans cette zone, la part des prises qu'ils peuvent capturer.

Le Canada cherche également à faire valoir, à l'égard de la zone économique, des droits qui donneraient aux Etats côtiers des pouvoirs plus étendus sur la pollution marine. Nous nous soucions particulièrement d'assurer que les régions vulnérables, telles les eaux envahies par les glaces, soient protégées contre la pollution. Le Canada croit que les Etats côtiers doivent avoir les pouvoirs, assortis des garanties appropriées, de régler des problèmes particuliers, de nature géographique ou écologique ou qui ressortissent à la navigation, lorsque les normes et règlements internationaux n'offrent pas une protection suffisante.

Comme vous pouvez le constater, le Canada aborde, à la Conférence sur le droit de la mer, la question de la préservation du milieu marin du point de vue d'un Etat côtier, bien que nous reconnaissons l'importance que revêt pour nous la liberté du commerce et de la navigation maritimes. La position des Etats-Unis, grande puissance maritime, se situe dans une perspective un peu différente. Toutefois, le Canada et les Etats-Unis cherchent tous les deux à mener la Conférence à bonne fin et ainsi à répondre aux très importantes préoccupations des deux pays en cette matière et aux nombreuses autres questions vitales qui se posent à la Conférence.

L'une des plus importantes composantes de la qualité de la vie canadienne est sa vitalité culturelle. Sans une vie culturelle vigoureuse et caractéristique, l'indépendance nationale n'est rien d'autre qu'un vain mot. Les inquiétudes du Canada au sujet de sa survivance culturelle vous semblent peut-être singulières à vous, Américains, qui êtes à la veille de célébrer votre bicentenaire.